

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 524

présenté par

Mme Coutelle, M. Duron, M. Bono, M. Tourtelier, M. Chanteguet,
M. Brottes, Mme Pérol-Dumont, M. Claeys, M. Rodet, M. Plisson, Mme Lepetit,
M. Grellier, M. Caresche, M. Lesterlin, M. Jung, Mme Gaillard, Mme Darciaux,
Mme Quéré, M. Pérat, M. Bouillon, Mme Reynaud, Mme Berthelot, M. Cuvillier,
M. Fruteau, M. Giraud, M. Philippe Martin,
Mme Massat, M. Gaubert, M. Manscour, M. Goldberg, M. Jibrayel,
M. Pupponi, M. Villaumé, M. Le Bouillonnet, M. Letchimy,
M. Peiro, Mme Got, Mme Marcel
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant :**

Dans les six mois suivant l'adoption de la loi n° du portant engagement national pour l'environnement, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur le financement des deux mille kilomètres de lignes à grande vitesse, infrastructures structurantes essentielles pour les territoires, dont la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009 a adopté le principe.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.